



Dispositifs d'aide à la MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

L'ADEME et la Région Languedoc-Roussillon proposent aux maîtres d'ouvrages (collectivités, entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs privés, syndicat de copropriétés, associations...) un accompagnement sous forme d'études par des prestataires indépendants ou d'aides financières aux travaux permettant d'optimiser la performance énergétique d'un bâtiment ou d'un patrimoine.

AIDES AUX ETUDES

Le Conseil d'Orientation Energétique

Le COE est un outil à destination des collectivités : c'est un état des lieux énergétique succinct de l'ensemble du patrimoine de la commune (les bâtiments, l'éclairage public, le parc de véhicules, ...). Il aboutit à des recommandations en terme d'améliorations possibles avec des ordres de grandeur d'investissement et de rentabilité.

Afin de faciliter la réalisation de COE dans les collectivités, l'ADEME et la Région Languedoc-Roussillon ont mis en place des relais proposant des opérations groupées sur leur territoire, réalisées soit en interne par les relais soit par un prestataire indépendant.

Les relais en Languedoc-Roussillon :

1. Hérault Energies (Pézenas)
Laurent Vigneron /
MicKaël Ducharme
04 67 09 70 20

2. Agence Locale de l'Energie de Montpellier (pour toutes les communes de l'Agglomération)
MicKaël Gerber
04 67 91 96 96

3. PNR de la Narbonnaise en Méditerranée
Typhaine Legrand
04 68 42 23 70

4. Pays Corbières et Minervois (Lézignan-Corbières)
Françis WONKAM
04 68 27 88 10

5. Pays Pyrénées-Méditerranée (Céret)
Camille Binda
04 68 87 43 24

6. Pays Terres Romanes en Pays Catalan (Prades)
Florian Chardon
04 68 96 18 66

7. PNR Pyrénées Catalanes (Mont-Louis)
Laure-Hélène Lebeau
04 68 04 97 60

Pour les collectivités situées sur un territoire non couvert par une opération groupée, la collectivité doit désigner elle-même un bureau d'études pour réaliser cette prestation

Le pré-diagnostic Energie

Le pré-diagnostic porte sur un ou quelques bâtiments bien identifiés. Il nécessite un temps d'investigation à l'intérieur du bâtiment plus long, la réalisation de plans, de schémas de principe des chaufferies...

Il aboutit à des préconisations de travaux avec un coût d'investissement prévisionnel et une économie d'énergie potentielle.

L'audit énergétique

Le diagnostic, est une étude lourde qui peut nécessiter des campagnes de mesures pendant une certaine durée, des analyses de la qualité de combustion des chaudières... Il est généralement utilisé pour les bâtiments posant de gros problèmes énergétiques (inconfort, consommations excessives...).

Il aboutit à une liste de travaux nécessaires avec pour chaque intervention un coût d'investissement précis (bien que cela ne soit pas un devis) et une économie d'énergie chiffrée avec précision.

L'étude de faisabilité

Ce type d'étude a pour objectif d'analyser la faisabilité technique et financière d'une technique ou d'un procédé sur un bâtiment. Contrairement aux autres études citées, celle-ci s'attache à une seule technique.

L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage Energie (AMO Energie - Etude d'Optimisation Thermique dynamique)

L'étude d'optimisation thermique dynamique de bâtiment constitue une démarche d'aide à la décision au service du maître d'ouvrage. Elle l'accompagne dans la réalisation de son projet depuis la phase de programmation jusqu'au terme de la phase APD, et peut se poursuivre lors de la première année d'occupation.



Cette étude est réalisée à partir d'un outil de simulation informatisé, appuyé sur des banques de données en informations climatiques locales..

Elle permet de connaître, au pas de temps d'une heure, durant les périodes les plus critiques (été et hiver) la température et les besoins en chauffage de chaque zone du bâtiment et d'optimiser ainsi la conception du bâtiment et le choix des systèmes.

L'Assistance à Maîtrise d'ouvrage HQE (AMO HQE)

La mission de l'AMO HQE est de transcrire en terme de démarche et de performances la volonté du maître d'ouvrage qui désire obtenir une construction ou une rénovation à haute qualité environnementale.

L'AMO HQE accompagne le maître d'ouvrage dans la réalisation de son projet depuis la phase de programmation jusqu'au terme de la phase APD, et peut se poursuivre lors de la première année d'occupation.

La cible Energie doit être traitée en cible prioritaire avec un objectif de performance énergétique au niveau du label BBC-Effinergie.

L'ADEME dispose pour chacune de ces études d'un modèle de cahier des charges pouvant guider le maître d'ouvrage dans la rédaction de sa consultation.

AIDES AUX TRAVAUX

Appel à projets «Bâtiments basse consommation d'énergie-Effinergie® en Languedoc-Roussillon»

Cet appel à projet régional a pour objectif de :

- soutenir la réalisation de bâtiments exemplaires pour leurs performances énergétiques et mettant en oeuvre des solutions aisément reproductibles
- réaliser un suivi des performances thermiques et énergétiques des bâtiments basse consommation sélectionnés,
- Organiser le retour d'expérience sur ces réalisations auprès des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Le détail du cahier des charges et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site Internet de la Région (www.cr-languedocroussillon.fr).

Opérations de démonstration ou opérations exemplaires

Soutien possible à des opérations de maîtrise de l'énergie couplées avec des investissements dans les énergies renouvelables, qui mettent en oeuvre des technologies innovantes ou émergentes dans le but de servir d'exemple, accompagnées d'une évaluation..

Les aides financières ADEME/REGION 2010	Modalités d'intervention (Les particuliers ne sont pas éligibles à ces différents dispositifs d'aide.)
Etudes	<ul style="list-style-type: none">• COE : 70% maximum pour le secteur non concurrentiel et 50% pour le secteur concurrentiel (plafond des dépenses : 30 000 € HT)• Audit énergétique : 70% maximum pour le secteur non concurrentiel et 50% pour le secteur concurrentiel (plafond des dépenses : 50 000 € HT)• Etude de faisabilité : 70% maximum pour le secteur non concurrentiel et 50% pour le secteur concurrentiel (plafond des dépenses : 100 000 € HT)• AMO Energie/AMO HQE : 70% maximum pour le secteur non concurrentiel et 50% pour le secteur concurrentiel (plafond des dépenses : 100 000 € HT)
Travaux	<ul style="list-style-type: none">• Appel à projets « Bâtiments basse consommation d'énergie – Effinergie » : aide maximum de 60 à 120 €/m2 SHON suivant la nature du projet de le statut du maître d'ouvrage• Opérations exemplaires : 30% maximum

COORDONNEES

ADEME

Direction Régionale Languedoc-Roussillon
119 av. Jacques Cartier
34965 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 99 89 79 - Fax : 04 67 64 30 89
Céline Vachey
celine.vachey@ademe.fr

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction de l'Environnement
201, av. de la Pompignane
34064 MONTPELLIER Cedex 2
Tél : 04 67 22 94 27 - Fax : 04 67 22 94 05
Fabrice LAMOUREUX
lamoureux.fabrice@cr-languedocroussillon.fr

